

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Urbanisme – Programme « habiter mieux » - Subvention aux primes abondement de la CCEDA

URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX »

SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 14/06/2022 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux sur la période 2022-2024 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2023/2024 ;
- CONSIDERANT la demande HM-LEZ-2021-01 de Madame ROUX pour la précarité énergétique ;
- CONSIDERANT la demande HM-PES-2024-02 de Madame FARGE pour la précarité énergétique ;
- CONSIDERANT la demande HM-RAV-2024-03 de Monsieur GAULFIER pour la précarité énergétique ;
- CONSIDERANT la demande HM-PES-2024-04 de Monsieur BRUN pour le volet autonomie ;
- CONSIDERANT la demande HM-SEY-2024-05 de Monsieur RABETTE pour le volet autonomie ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondeait aux subventions de l'anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet énergétique, il vous est proposé d'approuver l'attribution de deux primes de 1 200€ (foyer classé très modeste selon les plafonds de ressources Anah) et une de 1 000€ (foyer classé modeste selon les plafonds de ressource Anah) pour les dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	code postal	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie
Madame	ROUX	HM-LEZ-2024-01	63190	Lezoux	063019651	24 398,83 €	17 359,00 €	1 200,00 €	18 559,00 €	très modeste
Madame	FARGE	HM-PES-2024-02	63920	PESCHADOIRES	06301951	23 999,97 €	13 500,00 €	1 000,00 €	14 500,00 €	modeste
Monsieur	GAULFIER	HM-RAV-2024-03	63190	Ravel	063019527	29 484,23 €	20 665,00 €	1 200,00 €	21 865,00 €	très modeste

Dans ce cadre du volet autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 1 000€ (foyer classé très modeste selon les plafonds de ressources Anah) et d'une de 500€ (foyer classé modeste selon les plafonds de ressource Anah) pour les dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	code postal	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie
Monsieur	BRUN	HM-PES-2024-04	63920	Peschadoires	63019718	5 212,23 €	2 606,00 €	500,00 €	3 106,00 €	modeste
Monsieur	RABETTE	HM-SEY-2024-05	63190	Seychalles	063019675	6 601,59 €	4 621,00 €	1 000,00 €	5 621,00 €	très modeste

AR Prefecture

063-246301097-20240604-20240604_12-DE
Reçu le 05/06/2024

CCEDA
CC 04/06/2024
(12)

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier les attributions aux dossiers figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente